

# Dossier d'inscription 2014 - 2015

Association de danse **SÙ|a BÙ|a**

assosulabula@gmail.com



## COORDONNEES

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....

(utilisée pour transmettre toutes les informations importantes sur les cours, nos manifestations et la newsletter.  
Merci de bien vouloir nous la noter clairement en MAJUSCULES pour éviter les erreurs)

Elève l'année précédente : Oui  Non

Si oui cours suivi(s) en 2014 : .....

Si non indiquer votre niveau (style + nombre d'années ou débutant) : .....

**Cours choisi pour 2015 :** .....

Avez-vous besoin d'une attestation de paiement ? : Oui  Non

### CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION : (merci de ne rien écrire ci-dessous)

Date de réception du dossier d'inscription : le ..... / ..... / ..... à ..... h .....

Dossier complet : Oui  Non

Si non, pièce(s) manquante(s) : .....

Commentaires : .....

Date où le dossier est complet : ..... / ..... / .....

**Cours définitif(s) :** .....

# Planning et Tarifs des cours

													17:45	19:00	20:30	22:00	
<b>Lundi</b>													11 ans 130 €	Adultes débutants 160 €	Adultes intermédiaires 1 160 €		
<b>Mardi</b>													13 ans 130 €	17 ans 160 €	Adultes intermédiaires 2 160 €		
<b>Mercredi</b>													15:00 6 / 8 ans 110 €	16:00 9 ans 110 €	17:00 10 ans 130 €	18:15 19:00 16 ans 160 €	20:30 22:00 Compagnies Sùla Bùla Bùlettes * 160 €
<b>Jeudi</b>													20:00 Cours à la carte 4€ / cours		21:00 New Dance 4€ / cours	22:00	
<b>Vendredi</b>													18:00 12 ans 130 €	19:15 14 ans 130 €	20:30 22:00 Compagnies Sùla Bùla * Little's Bùlettes 160 €		
<b>Samedi</b>	10:15 15 ans 160 €	11:45 18 ans 160 €	13:15 Adultes confirmés 160 €	13:30 Compagnies Sùla Bùla Bùlettes *									15:00	18:00			

\* Cours réservés aux danseurs des compagnies

Salle  
Adresse

Salle du Rancard  
Rue Louis Loucheur (Pyramides)

Studio Pierre Mendès France  
Boulevard Arago

Salle de la Poudrière  
Rue de la Poudrière (centre ville)

L'ensemble des cours de danse sont assurés par **Karen Vintour**, chorégraphe et professeur diplômé d'État en danse jazz.



Ce planning n'est que **provisoire** car l'attribution des salles par la Mairie est en cours. Nous vous communiquerons la version définitive dès que possible.

En cours d'année, l'association se réserve le droit d'apporter toutes modifications au niveau des horaires, du jour, du lieu ou de l'annulation d'un cours, en cas d'incapacité de tenir le planning définitif.

## Cours à la carte

- Barre à Terre = travail autour de la souplesse / étirements et relaxation (*à partir de 14 ans*)
- New Dance = danses de clips, danse debout (*à partir de 16 ans*)

Ces 2 cours ne participent pas au spectacle de fin d'année et sont donc **sans engagement**. Ils sont ouverts à la carte : 4€ le cours / vendu par 4 minimum / utilisables tout au long de l'année.

Apporter certificat médical + 10€ d'adhésion au premier cours.

Le paiement se fait sur place de préférence par chèque à l'ordre de "Sùla Bùla" ou par espèces mais pour le montant juste.

Inscription au préalable avec un minimum de 5 élèves par cours.

## Cotisation Annuelle

- Le montant de la cotisation annuelle est égal au tarif du cours mentionné sur le planning; à cela s'ajoute 10€ d'adhésion à l'association Sùla Bùla qui est obligatoire et par personne.

*Exemple n°1 : Paiement d'1 personne suivant le cours des 14 ans*

*Montant = 10 (adhésion Sùla Bùla) + 130 (tarif normal) = 140 €*

- Pour plusieurs cours pris par des personnes de la même famille (parent/enfant et frère/sœur), vous bénéficiez d'une **réduction de 10% sur le prix de chaque cours** (hors adhésion).

**Par contre faire un règlement par personne.**

### Détail du calcul de votre paiement :

Cours choisi(s)	Montant
<b>Total des Cours</b>	<b>€</b>
<b>- Réduction de 10%*</b>	<b>€</b>
+ Adhésion à l'association	+ 10 €
<b>TOTAL à payer</b>	<b>€</b>

\* Nom, prénom, cours de la ou des personne(s) de la même famille :

.....

.....

.....

.....

.....

### Mode de règlement : (Libellez le ou les chèques à l'ordre de l'Association Sùla Bùla)

- En 1 fois par chèque  ou en espèces  (cochez la case de votre choix).
- En 3 fois par chèques : ..... à partir du 15 octobre  
..... à partir du 15 novembre ..... à partir du 15 décembre.

*Exemple de répartition pour un règlement en 3 fois : Total à payer = 154 €*

*Faire 1 chèque de 54 € + 2 autres de 50 €*

**Faire des montants sans centimes et d'indiquer au dos les dates d'encaissement (15/10 ou 15/11 ou 15/12)**

## Pièces Obligatoires à Joindre

**(pour que ce dossier d'inscription soit validé il faut impérativement qu'il soit entièrement complété et transmis avec toutes les pièces obligatoires demandées ci-dessous)**

### Pour tous les élèves

- Un certificat médical de – de 3 mois au moment de l'inscription
- Le paiement de la cotisation annuelle ou des cours à la carte (cf. détail ci-dessus et page 2)
- L'acceptation de notre règlement de fonctionnement à signer (cf. page 4 et 5)

### Pour tous les cours sauf ceux à la carte

- Un chèque de caution de 20 € conformément au règlement de fonctionnement et distinct du règlement de la cotisation annuelle (cf. page 5)
- 2 enveloppes timbrées avec Nom, Prénom et Adresse par famille

### Pour les enfants mineurs

- L'attestation en cas d'urgence et l'autorisation de sortie complétées et signées par son responsable ainsi que ses coordonnées (cf. page 6)

# Règlement de fonctionnement

## Inscriptions et Admissions aux cours

Chaque élève a le droit de participer gratuitement aux 2 premières séances de l'année pour savoir si le cours lui convient. Suite à cela, l'élève peut librement décider de poursuivre ou non. Dans la négative, il lui faudra impérativement informer l'association de son choix de ne pas continuer par mail [assosulabula@gmail.com](mailto:assosulabula@gmail.com) ou par courrier. Cet écrit déclenchera la remise du paiement de sa cotisation à l'élève par le trésorier dans les meilleurs délais.

Toutes les pièces obligatoires doivent être remises lors de l'inscription, y compris un certificat médical datant de moins de 3 mois et le présent règlement de fonctionnement daté et signé (*pour les mineurs, par leur responsable légal*). Aucun dossier incomplet ne sera accepté lors des journées d'inscription.

Les anciens élèves sont prioritaires pour réintégrer les cours de l'année suivante lors d'une journée d'inscription qui leur est réservée, dans la limite du nombre maximum de places disponibles dans chaque cours. Ensuite, les places restantes seront distribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription. Enfin une liste d'attente sera dressée toujours en suivant l'ordre d'arrivée des dossiers. A la fin des journées d'inscriptions, les cours seront validés et les élèves informés de leur intégration ou non à l'association.

## Mode de paiement et Annulation d'inscription

Les modalités et les facilités de paiement sont indiquées dans le dossier d'inscription. Pour plusieurs cours pris par des personnes de la même famille (*parent/enfant et frère/sœur*), une réduction de 10% est appliquée sur le prix de chaque cours (*hors adhésion*).

L'adhésion à l'association reste obligatoire, individuelle et intégrale pour chaque inscrit. Elle contribue au fonctionnement de l'association ainsi qu'à bénéficier de tarifs préférentiels aux autres prestations proposées comme les stages. L'association souscrit pour chaque élève sauf ceux des cours à la carte une assurance nous permettant d'être couvert en cas d'accident lors d'un cours ou de nos manifestations. Le prix de la cotisation annuelle demandée comprend donc cette assurance.

En dehors des 2 cours d'essai, le seul motif d'annulation d'inscription autorisé est une raison médicale avec présentation obligatoire d'un certificat médical. Sans ce justificatif, aucun remboursement ne sera effectué, sachant que chaque trimestre commencé est dû.

## Organisation et Planning

Les cours sont dispensés selon un planning tenant compte des vacances scolaires et des jours fériés (*cours qui ne sont pas rattrapés*). Afin d'arriver à un équilibre des groupes, ce planning sera définitif qu'une fois les 2 cours d'essai passés. Les cours commencent en septembre et se terminent en juin par le spectacle de fin d'année. En cas d'annulation d'un cours par force majeure, un cours de remplacement sera proposé aux élèves concernés.

## Stages et Cours à la carte

Le paiement des stages ou des cours à la carte se fait au plus tard au début du cours, de préférence par chèque à l'ordre de "Sùla Bùla" ou par espèces mais pour le montant juste.

## Règles à respecter

Le niveau des élèves et leur répartition dans les cours sont décidés par le professeur. Durant les cours, le professeur est seul habilité à diriger les élèves et ces derniers sont tenus de se conformer aux directives. Le manque de respect envers le professeur ou envers d'autres élèves entraînera une exclusion provisoire ou définitive du cours.

Le ou les accompagnateurs ne pourront pas assister au cours et devront en attendre la fin pour entrer dans la salle sauf pour la salle du Rancard, où il est admis d'entrer 5 minutes avant la fin du cours. Les parents de mineurs doivent venir chercher leurs enfants dans la salle de cours sauf si l'autorisation de sortie (*cf. page 6*) est rendue signée lors de l'inscription.

## **Responsabilités**

Le professeur est responsable des enfants de l'heure de début à l'heure de fin du cours exclusivement. Toute extension de responsabilité est exclue et les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents pour les trajets qu'ils effectuent entre leur domicile et le lieu du cours.

L'association et son représentant déclinent toute responsabilité pour tout dommage, accident, blessure, ainsi que pour les objets personnels qui pourraient disparaître, soit par perte, soit par vol.

## **Urgences**

Pour les mineurs, il est important de mentionner les coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence, sur l'attestation présente dans le dossier d'inscription (cf. page 6) ainsi que l'établissement hospitalier vers lequel il sera dirigé en cas de besoin.

## **Obligations de l'élève en cours et pour le spectacle de fin d'année**

L'élève viendra aux cours en habits adaptés (*survêtements, collant, t-shirt, chaussettes ou baskets*). Les visages doivent être dégagés et les cheveux attachés. La nourriture, les chewing-gums, jeux électroniques, téléphones portables allumés sont interdits en salle de cours.

Concernant le spectacle de danse de fin d'année, tout élève qui souhaite y participer s'engage à être présent pour toutes les représentations prévues ainsi qu'à tous les cours concernés. Les cours de Barre à Terre et New Dance ne font pas partie du spectacle. Aucun bijoux, chewing-gum ni accessoires ne sont autorisés sur scène.

Chaque élève recevra un courrier en janvier pour informer des dates de spectacle et demandant ainsi à chaque participant de s'engager à être présent aux dates prévues. Si le courrier n'est pas retourné à l'association, l'élève ne sera pas pris en compte pour le spectacle.

Une caution de 20€ sera également due, pour couvrir les frais engagés pour chaque danseur (*notamment les costumes*). Elle sera encaissée par l'association uniquement si l'élève est absent sans justificatif de façon répétitive aux répétitions et/ou au spectacle à compter des vacances de pâques. De plus, en cas d'absentéisme non justifié, l'élève ne sera pas prioritaire pour réintégrer les cours l'année suivante.

## **Droit à l'image**

*" En signant ce document, je donne mon accord pour l'utilisation de ma photo ou celle de mon enfant dans les supports de communication réalisés par l'association Sùla Bùla et renonce à mon (son) droit à l'image. Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature qu'elle soit à l'association et je garantis de n'être lié(e) à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon (son) image ou de mon (son) nom. "*

L'association s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

**J'atteste l'exactitude de toutes les informations données dans ce dossier d'inscription et accepte en totalité, avec mon enfant le cas échéant, le règlement de fonctionnement de l'association Sùla Bùla.**

à ..... le ..... / ..... / .....

Signature :

## Attestation en cas d'urgence pour mon enfant mineur

**Cours de danse suivi :** .....

Je, soussigné(e)....., agissant en qualité de ..... de l'enfant ..... autorise le professeur du cours à appeler les urgences avec possibilité d'hospitalisation (*cochez la case de votre choix*) :

- au CHD de la Roche sur Yon  
 à la Clinique St-Charles de la Roche sur Yon

Nom et Prénom de la personne à prévenir : .....

Numéro de téléphone : .....

à ..... le ..... / ..... / .....

Signature :

## Autorisation de sortie pour mon enfant mineur

Je, soussigné(e)....., agissant en qualité de ..... de l'enfant ..... (*cochez la case de votre choix*) :

- autorise mon enfant à sortir seul(e) de la salle de son cours de danse.  
 interdit mon enfant de sortir seul(e) de la salle de son cours de danse.

à ..... le ..... / ..... / .....

Signature :

# Dates à retenir

Association de danse **Sùla Bùla**



www.sulabula.com  
assosulabula@gmail.com

## DATES POUR LES INSCRIPTIONS

Cette année encore les inscriptions se feront en deux temps. Les membres du bureau seront là pour vous accueillir, vous conseiller et réceptionner vos dossiers d'inscription (disponible sur internet) complétés avec toutes les pièces obligatoires.

Tout d'abord une journée réservée pour les inscriptions des élèves de l'année 2013 - 2014

**Le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014 de 18h30 à 20h30**

dans le gymnase de la Courtaisière

Puis nous nous retrouverons à la rentrée, pour compléter les cours avec 1 journée ouvert à tous

**Le mercredi 03 septembre 2014 de 18h30 à 20h30**

à la salle du Rancard (rue Louis Loucheur)

## DATES DE REPRESENTATIONS DES COMPAGNIES

**Dimanche 6 juillet** : Camping Bahamas Beach à Saint Gilles Croix de Vie

**Lundi 14 juillet** : Camping L'Océano d'Or à Jard Sur Mer

**Lundi 4 août** : Camping La Dune des Sables aux Sables d'Olonne

**Mercredi 6 août** : Camping Le Domaine d'Oléron à l'Ile d'Oléron

**Dimanche 24 août** : Camping Bahamas Beach à l'Ile d'Oléron

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION

**Le mercredi 17 septembre 2014 à 19h**

à la salle du Rancard (rue Louis Loucheur)

## DEBUT DES COURS

**A partir du lundi 22 septembre 2014**